

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 19 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ) :

M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES ( 4 ) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Christine PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI**

**OBJET : Conditions générales pour accès aux stations vélos et local gare "Vélibleu"**

*Le bureau communautaire du 16 octobre 2017 a validé la tarification des vélos classiques et électriques retirés à l'espace de location à la gare de Châtellerault ainsi que ceux dédiés aux vélos électriques des stations libre-service.*

*Afin de faciliter la compréhension par les usagers des conditions d'accès à ces deux offres, il vous est proposé deux conditions générales d'accès et d'utilisation pour :*

- le service de Vélos à Assistance Electrique Libre Service (VAELS),*
- le service de location à l'espace de location à la Gare de Châtellerault.*

\* \* \* \* \*

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité.

**VU** la délibération du bureau communautaire n°6 du 16 octobre 2017 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, relative à la tarification du service,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°2 du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer l'accès aux services de locations de vélos,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les règlements intérieurs ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 24/01/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER